

**ADMISSION À LA CLASSE D'EMPLOIS PAR VOIE DE RECLASSEMENT
FSP (SQ) ET MIFI**

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : 1^{ER} DÉCEMBRE 2017 AU 30 NOVEMBRE 2019

MINISTÈRE OU ORGANISME	DOSSIERS VÉRIFIÉS	RESPECT DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ÉNONCÉES À L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES		RESPECT DES CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSION À LA CLASSE D'EMPLOIS ÉNONCÉES À LA DIRECTIVE CONCERNANT LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET SA GESTION ET À LA DIRECTIVE CONCERNANT LA CLASSIFICATION (100) ET LA GESTION DES EMPLOIS DE CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LEURS TITULAIRES	
		Oui	Non	Oui	Non
FSP (SQ)	36	36	0	33	3
		100 %	0 %	92 %	8 %
MIFI	45	45	0	44	1
		100 %	0 %	98 %	2 %
Totaux	81	81	0	77	4
Résultats en %	100 %	100 %	0 %	95 %	5 %

Équipe : Mame Makhtar Beye, Julie Fortin, Sandra Harvey et Isabelle Pageot
2020-07-13